

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 9 mai 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Vallier Côté
------------------------	--------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.05.102  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.05.103  
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 04 ET DU 27 AVRIL AINSI QUE DU 2 MAI 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 04 et 27 avril 2016 ainsi que du 2 mai 2016, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.05.104  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2016 s'élevant à 36 897,88 \$, et des comptes courants s'élevant à 80 037,57 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 116 935,45 \$.

**16.05.105  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'avril 2016.

ADM-16-04-003  
V-16-04-003  
L-16-04-003  
SI-16-04-003

**16.05.106**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de mai 2016.

ADM-16-05-001

V-16-05-001

L-16-05-001

SI-16-05-001

**16.05.107**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'avril 2016.

**ADMINISTRATION**

**16.05.108**

**OCTROI DU CONTRAT DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU QUE** les boues accumulées dans les étangs aérés no. 1 et no. 4 ont atteint un niveau critique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit donc vider les boues des étangs aérés no. 1 et no. 4 ;

**ATTENDU QUE** cette opération doit être effectuée au moins aux 12 ans et qu'elle n'a pas été réalisée depuis environ 25 ans ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, en collaboration avec le Groupe Pousse-Vert, a identifié des terres agricoles en mesure de recevoir et de valoriser ses boues ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé, à l'entreprise Ferme Harmieux, de lui soumettre un prix forfaitaire, pour la vidange et l'épandage des 1 780 m<sup>3</sup> de boues estimées dans les étangs no. 1 et no. 4, plus de l'eau de dilution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil d'octroyer le contrat de vidange et d'épandage des boues contenues dans les étangs no. 1 et no. 4 de la Municipalité, à l'entreprise Ferme Harmieux, pour un coût total forfaitaire de 20 268,62 \$, plus les taxes applicables.

Mesdames les conseillères Céline D'Auteuil et Pâquerette Thériault ainsi que messieurs les conseillers Hervé Dubé et Sébastien Dubé votent pour.

Madame la conseillère Nathalie Pelletier vote contre.

Proposition adoptée.

**16.05.109**

**APPROBATION DES ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER TRIMESTRE 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états comparatifs du premier trimestre 2016, tels qu'ils apparaissent en annexe de ce procès-verbal.

**16.05.110**

**AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NO. 326-15 PORTANT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DE REVITALISATION**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité abolira, lors d'une séance ultérieure, le règlement no. 326-15 portant sur le nouveau Programme de revitalisation. Cette abolition s'appuie sur le constat que le Programme n'a pas donné les résultats escomptés, qu'il est coûteux à maintenir et que la plupart des municipalités de la MRC ont aboli ou sont sur le point d'abolir les leurs.

**16.05.111**

**DÉSACCORD ENVERS LE PROJET DE CENTRALISATION DES ANALYSES BIOMÉDICALES À RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région ;

**ATTENDU QUE** le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe ;

**ATTENDU QU'**un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé ;

**ATTENDU QUE** ce projet occasionnerait une perte de services de proximité ;

**ATTENDU QU'**une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil exprime au CISSS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation, à un seul endroit, des analyses biomédicales, et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

**16.05.112**

**PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017**

**ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête » ;

**ATTENDU QUE** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

**ATTENDU QUE** tant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

**ATTENDU QUE** Santé mentale Québec - Bas-St-Laurent est l'interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org)) ;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie proclame, par la présente, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Saint-Épiphanie, et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

#### **16.05.113**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE DU CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-ÉPIPHANE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande pour fournir gratuitement des photocopies du programme d'exposition du Cercle des fermières ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accorde gratuitement l'utilisation du photocopieur pour les copies du programme d'exposition du Cercle des fermières de Saint-Épiphanie.

#### **16.05.114**

#### **DEMANDE POUR UNE NUIT DE CAMPING DANS LE PARC DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de camping d'une nuit dans le parc de la Municipalité, le 15 août 2016, pour environ huit tentes ;

**ATTENDU QUE** cette demande s'inscrit dans le cadre d'un pèlerinage d'une vingtaine de personnes sur le Chemin de Saint-Rémi ;

**ATTENDU QUE** cette demande émane de l'organisation Les Frères Maristes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre, exceptionnellement, à l'organisation Les Frères Maristes dont le chargé de projet est monsieur Jérémie Vermette, d'organiser une nuit de camping pour environ huit tentes, le 15 août 2016, dans le parc de la Municipalité, près du chalet des patineurs, et à permettre l'accès aux toilettes du chalet des patineurs, le tout, pour la somme de 60 \$.

#### **16.05.115**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 334-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 292 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 911**

**ATTENDU** le décret 126-2016 qui oblige les municipalités à modifier leur règlement pour prévoir le nouveau tarif qui passera de 0,40 \$ à 0,46 \$ ;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent adopter un règlement modificateur et le transmettre au MAMOT, au plus tard le 20 mai 2016, pour approbation ;

**ATTENDU QUE** ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte le règlement no. 334-16 qui décrète ce qui suit :

**Article 1**

L'article no. 3 Tarif, est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone, ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**Article 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**16.05.116**

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART D'UNE RÉSIDENTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER POUR L'ALBUM DE FINISSANTS DE L'ÉCOLE LA CROISÉE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite pour l'album de finissants des élèves de l'école La Croisée ;

**ATTENDU QUE** cette école primaire se situe à Rivière-du-Loup et que les Municipalités de Saint-Épiphane et de Saint-François-Xavier-de-Viger hébergent déjà un établissement scolaire de niveau primaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas accorder de commandite à madame Nathalie Beaupré, pour l'album de finissants de l'école La Croisée.

**16.05.117**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

329 \$

Du compte no. 02-13020-331- téléphone (administration), aux comptes no. 02-13020-499 (307 \$) - divers frais de vente (administration) et no. 02-13010-494- cotisations versées à une association (22 \$)- (administration-élus)

197 \$

Du compte no. 02-70120-493- réceptions et évènements (loisirs), au compte no. 02-70120-691- équipement et articles de sport (loisirs)

300 \$

Du compte no. 02-32029-525- entretien et réparations Sierra (voirie-été), au compte no. 02-33009-525- entretien et réparations Sierra (voirie-hiver)

838 \$

Du compte no. 02-33020-631- carburant, huile et graisse (voirie-hiver), au compte no. 02-33020-670- fournitures de bureau (voirie hiver)

1 100 \$

Du compte no. 02-32039-525- entretien et réparations Freightliner 2010 (voirie-été), au compte no. 02-33019-525- entretien et réparations Freightliner (voirie-hiver))

1 265 \$

Du compte no. 02-62900-411- honoraires professionnels développement (urbanisme), au compte no. 02-41200-411- honoraires professionnels (distribution- eau)

2 700 \$

Du compte no. 03-31000-000- activités d'investissement (immobilisations), au compte no. 02-32040-515- location véhicules (voirie-été)

500 \$

Du compte no 02-11000-970- subventions et dons (administration-élus), au compte no. 02-70120-522- entretien bâtisse et terrain (loisirs-Maison des jeunes)

## **INCENDIE**

### **16.05.118**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS D'AVRIL 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois d'avril 2016.

### **16.05.119**

#### **EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE POMPIÈRE**

**ATTENDU QUE** madame Kelly Roy a proposé sa candidature pour devenir pompière à Saint-Épiphanie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphanie a prévu la formation d'une nouvelle pompière en 2017 ;

**ATTENDU QUE** madame Kelly Roy pourra suivre sa formation à partir de l'année prochaine mais qu'elle peut quand même être embauchée en 2016 afin d'aider les pompiers lors d'incidents ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher madame Kelly Roy, en tant que pompière basée à la caserne de Saint-Épiphanie, et à lui permettre de suivre la formation pompier 1 mais seulement à partir de l'année 2017.

### **16.05.120**

#### **ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait prévu l'achat de cinq habits de combat avec les équipements connexes, dans son budget 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de cinq habits de combat avec équipements connexes, auprès du fournisseur L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.), tels que décrits dans la commande no. 74424, pour un coût total de 10 892 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **16.05.122**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DU PROCHAIN CHÂTEAU D'EAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a abandonné la réfection de son château d'eau (résolution no. 16.05.099) en raison de son état de détérioration ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à la firme d'ingénierie Actuel-Conseils inc. de lui soumettre une proposition d'honoraires, pour la réalisation d'un projet préliminaire de construction d'un nouveau château d'eau gravitaire ;

**ATTENDU QUE** le contrat qui avait été octroyé à la firme d'ingénierie Actuel-conseils inc. pour la réalisation de l'appel d'offres et la surveillance du chantier de la réfection du réservoir d'eau potable, n'a pas pu être complété en raison des circonstances actuelles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réalisation du projet préliminaire du prochain château d'eau, à la firme d'ingénierie Actuel-Conseils inc., au coût de 7 200 \$, plus les taxes applicables, et de prendre les sommes à même la réserve financière pour l'eau potable.

#### **16.05.123**

#### **NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit de nommer un coordonnateur des mesures d'urgence en cas de sinistre grave ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Épiphanie.

#### **16.05.124**

#### **DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de location gratuite du gymnase de l'école, de la part du Cercle des fermières de Saint-Épiphanie, pour la tenue de son exposition annuelle, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016, de 9 h à 21 h 30 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par ... et résolu à ... que ce conseil demande à monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, de valider si ce genre d'activité cadre avec l'entente signée avec la Commission scolaire. Si cette activité est admissible, alors le conseil accepte de défrayer les coûts de location du gymnase pour cette activité, soit environ 225 \$.

#### **16.05.125**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 56.

#### **16.05.126**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Pâquerette Thériault et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 11.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier